

# Plan de Gestion

## Des espaces verts



## Commune de Cercoux



- Gestion différenciée
- Eco-pâturage
- Tableau récapitulatif des actions de gestion
-

# SOMMAIRE

⇒ Contexte.....	p. 3
⇒ Le personnel.....	p. 4
⇒ Le matériel.....	p. 4
⇒ Les moutons et l'éco-pâturage.....	P. 5
⇒ La cartographie des espaces verts.....	p.7
⇒ Le plan de gestion/entretien.....	p.9
⇒ Communiquer auprès des habitants.....	p. 20
⇒ Les conseils de gestion pour préserver la biodiversité.....	p. 20
⇒ La gestion des espaces verts communaux et l'ABC.....	p.21
⇒ Le tableau récapitulatif des actions de gestion annuelles.....	p.22

# Contexte

La commune de Cercoux s'engage depuis 2021 dans la mise en place progressive d'une gestion différenciée de ses espaces verts. Le conseil municipal souhaite disposer d'un document technique qui définit pour chaque zone gérée les périodes d'intervention, le nombre de passage par an, les éléments techniques à prendre en compte pour favoriser la biodiversité tout en permettant l'accès des citoyens aux espaces verts.

# Problématique

La mise en place d'une gestion différenciée n'est pas toujours bien perçue par les habitants. Cette réticence est d'autant plus importante que les zones laissées enherbées sont proches des habitations ou des principaux axes de circulation, donc à la vue directe. Le choix des zones non fauchées sera donc à étudier minutieusement afin de ne pas heurter durablement la population, ce qui pourra être contre-productif si la commune souhaite donner envie aux habitants d'adopter les mêmes pratiques. Un volet pédagogique visant à sensibiliser la population à la gestion différenciée pourrait être envisager dans un avenir proche (panneaux informatifs, sentier découverte, article dans la lettre d'info de la commune, document de présentation envoyé aux habitants...).

Concernant le pâturage des moutons, il est recommandé de ne pas le pratiquer trop près des habitations afin d'éviter les éventuels risques de nuisance (bruits, odeurs, mouches...). Il conviendra donc de bien définir les zones de pâturage pour que la commune ne s'expose pas trop à ces risques.

## Le personnel

Le service technique de la commune comporte 4 agents dont les horaires de travail correspondent à 3,85 temps pleins.

Les principales actions d'entretien sont la tonte et le débroussaillage des espaces verts de la commune, et, depuis 2021, la gestion des moutons dans le cadre de l'éco-pâturage, dont leur déplacement d'une zone à l'autre selon les besoins et la saison.

## Le matériel

La commune de Cercoux possède du matériel léger et du gros matériel pour assurer la gestion de ses espaces verts et des trottoirs.

### **A : matériel léger :**

- 2 tondeuses auto-tractées,
- 1 microtracteur avec broyeur (1 m20)
- 4 débroussailleuses,
- 2 tronçonneuses
- 1 souffleur à feuilles
- 1 taille-haie

### **B : matériel lourd :**

- 1 gros tracteur, 1 broyeur (2 m), 1 banquetteuse (2 m), 1 benne, 1 chargeur.

# Les moutons et le pâturage

## **A : l'effectif actuel :**

En 2021, la commune a obtenu la mise à disposition par Conservatoire des races d'Aquitaine de 10 brebis et 1 bélier, dans le but de gérer certains espaces verts par l'éco-pâturage. Suite à de nombreuses naissances au cours de l'hiver 2021-2022, les effectifs ont atteint 21 moutons et agneaux. Aujourd'hui, en octobre 2023, l'effectif est revenu et maintenu à une dizaine de brebis et le bélier par période pour la reproduction.

## **B : la capacité d'accueil des moutons :**

Les espaces verts de la commune essentiellement réservés au pâturage des moutons correspondaient en 2021 à l'ancien stade, au près des Anglais, au stade scolaire et ses abords, à la parcelle 186 à droite du cimetière et à la zone enherbée à l'entrée du bourg.



Le surpâturage peut participer à l'érosion des sols et au déclin de la biodiversité. L'équilibre entre gestion pastorale des espaces verts de la commune et préservation de la biodiversité peut être amélioré.

Le mois d'août est le moment le plus problématique pour la gestion des moutons. Il n'y a en effet plus beaucoup d'herbe et les zones enherbées à disposition ne sont pas toujours suffisamment grandes pour les laisser tout le mois, d'où la nécessité de les redéplacer dans le mois.

La réduction du troupeau, l'apport de foin/fourrage ou sa mise à disposition à un acteur local sont les solutions les plus simples à mettre en œuvre afin que les moutons ne soient pas sous-alimentés pendant le mois d'août.

**C : le déplacement des moutons :**

Le déplacement des moutons d'une zone de pâture à une autre peut nécessiter le déplacement des clôtures et de l'abri. Cette opération mobilise trois agents sur environ une demi-journée.

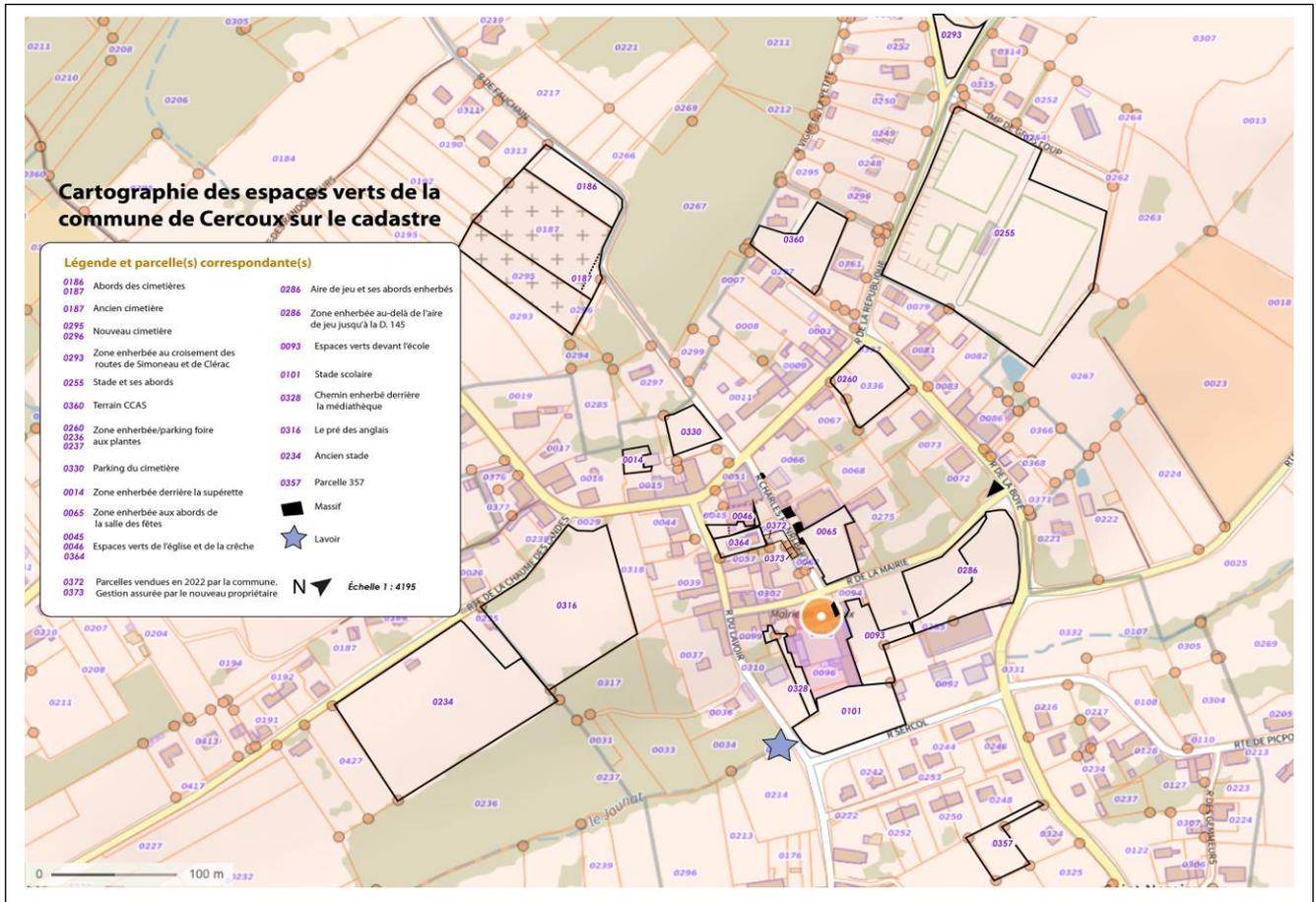
**D : adhésion de la population à la présence des moutons :**

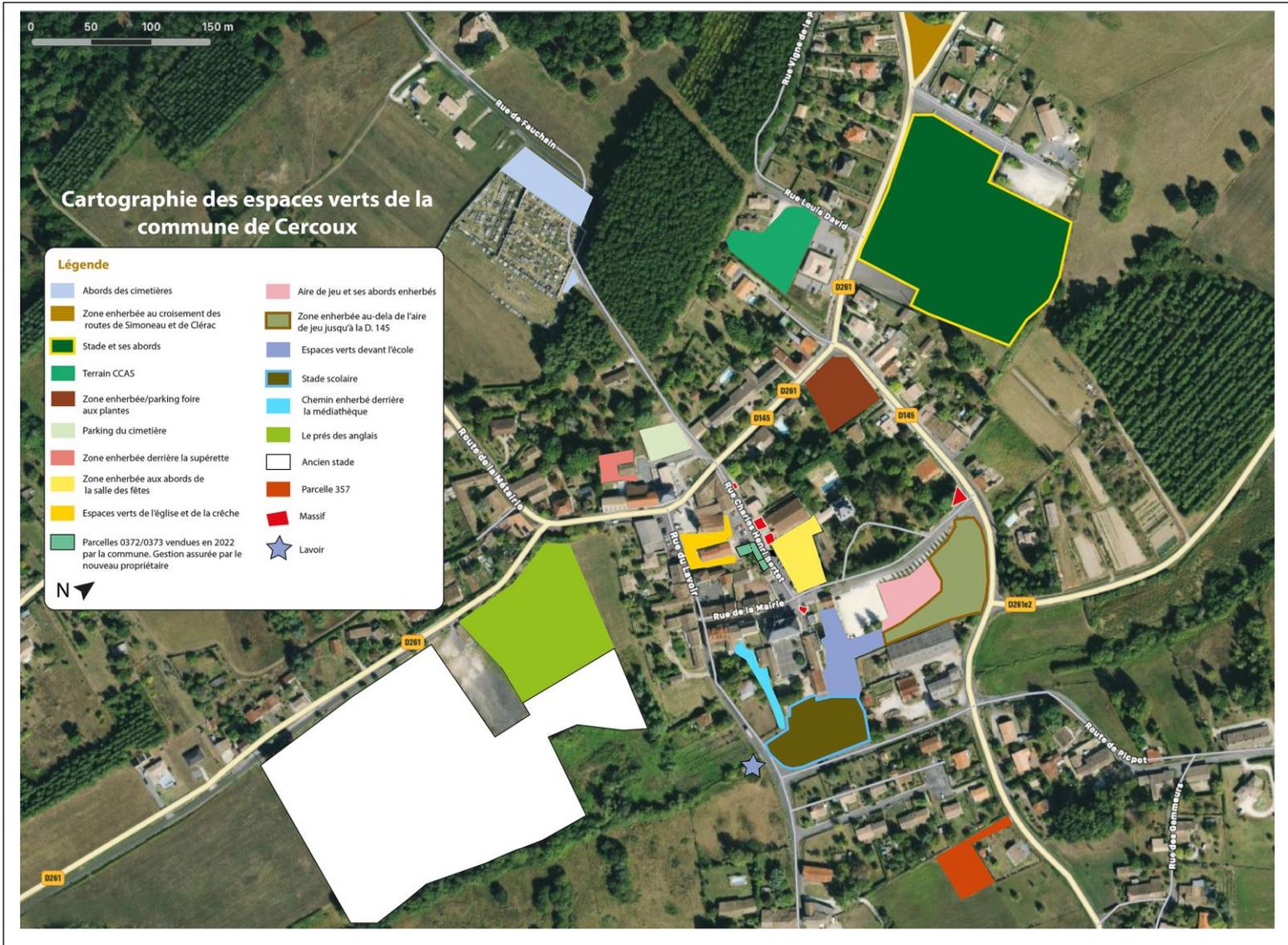
Bien que la commune de Cercoux soit une commune rurale où la présence d'animaux de troupeau est fréquente, les brebis sont intégrées aux images et paysages de notre commune. Il n'y a eu aucune malveillance envers les animaux. Nous avons eu du vandalisme sur le matériel (clôture).

**F : Temps nécessaire à l'occupation de l'espace après pâturage :**

Il faut compter minimum un mois pour que les excréments des moutons soient suffisamment décomposés avant le déroulement d'une manifestation. Ce temps sera donc à prendre en compte pour planifier le déplacement des moutons dans une nouvelle zone.

# LA CARTOGRAPHIE DES ESPACES VERTS





# PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

## **Abords des cimetières (parcelles 0186 & 0187) :**

La grande parcelle (0186) est fauchée 1 fois par an (septembre) (tracteur + broyeur). La végétation est laissée sur place. L'entretien consiste ensuite à tondre uniquement la périphérie de la parcelle avec le tracteur tondeuse. La végétation n'est pas coupée au centre de la parcelle pendant cette période ce qui offre une zone refuge pour la biodiversité (plantes sauvages, insectes pollinisateurs, oiseaux, reptiles...).

**-L'entretien des parcelles 0186 et 0187 nécessite deux heures d'intervention pour un agent à chaque passage.**

La gestion par le pâturage de la parcelle 0186 n'est pas souhaitable.

Les pieds des murs extérieurs des cimetières sont nettoyés deux fois par an. L'action de gestion consiste à enlever le Lierre grimpant (à la main) et les ronces (avec une débroussailleuse). Celle-ci est accompagnée d'un passage avec le broyeur le long des murs extérieurs ouest et sud (si besoin).

**-L'entretien des murs du cimetière et le broyage nécessite quatre heures d'intervention pour un agent à chaque passage.**



La parcelle 0186 pourrait faire l'objet d'une valorisation écologique à définir avec les élus (jachère fleurie avec signalétique intégrée dans un sentier découverte global du centre bourg...).

**Les deux cimetières (parcelles 0187 et 0295) :**

Les allées enherbées du nouveau cimetière sont tondues tous les dix jours environ de **mars à novembre** avec le tracteur tondeuse et/ou les tondeuses auto-tractées. L'ancien cimetière est quant à lui seulement débroussaillé à la même fréquence. Chaque passage dans les deux cimetières nécessite un débroussaillage le long des murs intérieurs.

*Rappel : les caveaux ou tombes sont des espaces privés et ne peuvent pas être entretenus par la commune.*

**-L'entretien des cimetières nécessite la mobilisation de deux agents pendant environ un jour et demi soit 22h à chaque passage.**

**Zone enherbée au croisement des routes de Montguyon et de Clérac (parcelle 0293) :**

Les massifs ont été arrachés. En partenariat avec l'association Jardins D'Amateurs et sur les conseils de la paysagiste du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et environnement), des arbres (Paulownia) et des vivaces ont été plantés.

La parcelle est broyée/tondue tous les quinze jours. Les tontes/broyages sont réalisées avec le microtracteur. Un rayon de 1 mètre environ est laissé en enherbement autour des arbres.

**-L'entretien régulier de la parcelle 0293 nécessite deux heures d'intervention pour un agent à chaque passage.**

**- Deux fois par an, un paillage est réalisé après un désherbage manuel, cela nécessite 4H de temps de travail pour un agent.**

**Stade et ses abords (parcelle 0255) :**

La tonte commence en mars et se termine en novembre. La fréquence des tontes est hebdomadaire pendant cette période. En dehors, une tonte est effectuée toutes les deux semaines.

L'extérieur du stade (talus, plates-bandes...) est tondu toutes les deux semaines de mars à novembre avec une tonte (pas systématique) en hiver.

- L'entretien du stade nécessite quatre heures d'intervention avec le tracteur tondeuse pour un agent et 1 journée de débroussaillage pour un autre agent, soit un jour et demi pour un seul agent.

- L'entretien des abords du stade nécessite 8 heures d'intervention pour un agent. Le matériel utilisé est le microtracteur et une débroussailleuse.

L'arrosage du stade représente une grosse consommation d'eau. La commune doit étudier/évaluer une méthode permettant de limiter cette consommation (retenue d'eau avec récupération eau d'arrosage).

### **Le terrain CCAS (parcelle 0360) :**

La parcelle est broyée/tondue tous les mois à partir de mars jusqu'à juin, puis tous les deux mois (ou moins selon la pousse de la végétation) de juillet à début novembre. Il n'y a pas d'intervention entre la dernière tonte début novembre et fin février/début mars de l'année suivante. Les tontes/broyages sont réalisées avec le gros tracteur et le gyrobroyeur.

-L'entretien régulier de la parcelle 0360 nécessite deux heures d'intervention pour un agent.

**Une gestion différenciée présentant zones de tonte et zones fleuries pourraient être une alternative favorable à la biodiversité, tout en intégrant la nécessité de rendre la zone acceptable (donc entretenue) aux yeux des habitants.**

### **La zone du parking rue de la boye / rue de la république (parcelles 0260/0236/0237) :**

Depuis 2021, cette zone est régulièrement utilisée pour du stationnement pendant les festivités estivales.

Sur les conseils du CAUE, la commune a planté plusieurs arbres : un Paulownia, un érable et un tilleul. Un liquidambar et un olivier étaient déjà présents.

-L'entretien régulier des parcelles 0260/0236/0237 nécessite deux heures d'intervention pour un agent. Le matériel utilisé est le microtracteur, le petit broyeur et une débroussailleuse.

L'enherbement est maintenu dans un périmètre d'environ 1m autour des arbres entre mars et novembre pour réduire la sécheresse. La tonte est réalisée environ tous les 15 jours.

Compte-tenu de sa position stratégique à l'entrée du bourg et donc de sa visibilité par les passants et les habitants, il pourrait être pertinent d'aménager durablement cette zone et d'y mettre en place une gestion différenciée. Celle-ci pourrait concilier préservation de la biodiversité, éducation à l'environnement (panneaux informatifs dans le cadre du sentier découverte du centre-bourg) et zone semi-naturelle péri-urbaine à l'aspect « entretenu » et à usage temporaire comme parking.



Une valorisation durable de la zone permettrait de concilier toutes les fonctions de cette zone stratégique (entrée du bourg, parking occasionnel...) tout en favorisant la biodiversité.

Cette conciliation permettrait de ne pas heurter les habitants sur la présence de « mauvaises » herbes tout en valorisant l'entrée du bourg (massifs fleuris, arboretum...). La plantation d'arbre au sein des parcelles est pertinente sans que leur présence ne limite la possibilité de transformer temporairement la zone en parking.

Les élus ont fait le choix de valoriser cette entrée de bourg durablement par des aménagements à poursuivre.

### **Le parking du cimetière (parcelle 0330) :**

Le parking a été aménagé avec un dépôt de calcaire pour stabiliser le sol et un apport de terre végétale en surface pour créer un couvert enherbé.

Des arbres ont été plantés par la commune : un Paulownia, un érable et un tilleul.

Des aménagements sont encore à réaliser : plantation d'une haie pour marquer la séparation entre l'accès au commerce et le parking.

- **La gestion du parking nécessite deux heures d'intervention pour un agent, environ tous les 15 jours.**

**La zone enherbée derrière la supérette (parcelle 0014) :**

Elle est débroussaillée quatre fois par an.

- Son entretien régulier nécessite quatre heures d'intervention pour un agent à chaque passage.

**La zone enherbée aux abords de la salle des fêtes (parcelle 0065) :**

Cet espace vert est tondu toutes les deux semaines de fin février à début novembre. Selon les besoins (manifestations), une ou plusieurs tontes supplémentaires peuvent être réalisées. Il n'y a pas de tonte en hiver.

Cette zone est très utilisée en complément de l'utilisation de la salle des fêtes. Depuis 2014, 3 arbres ont été plantés : deux fruitiers, un tilleul.

Un aménagement offrant un cheminement piéton le long du parking serait pertinent pour relier l'école/la mairie à la salle des fêtes.

-L'entretien régulier de la parcelle 0065 nécessite trois heures d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est le tracteur tondeuse de la commune.

**Les espaces verts de l'église et de la crèche (parcelles 0045/0046/0364) :**

Ces deux zones sont tondues/débroussaillées tous les 15 jours de fin février à début novembre. Le jardin des enfants est entretenu en même temps que les espaces verts de la crèche.

-L'entretien régulier des abords de l'église nécessite 3 heures d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est une tondeuse auto-tractée et une débroussailleuse. La végétation est laissée sur place.

-L'entretien régulier des abords de la crèche et du jardin des enfants nécessite 3 heures d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est une débroussailleuse. La végétation est laissée sur place.



La présence de nombreuses roses trémières le long du mur de l'église pourrait être valorisée. Il serait en effet possible de transplanter celles qui sont au milieu de la zone de tonte pour créer un joli massif ou pour faire un alignement le long de la rambarde du côté de la crèche.

### **L'aire de jeu et ses abords (parcelle 0286) :**

Cet espace vert est tondu toutes les deux semaines de début mars à début novembre afin que la zone soit toujours parfaitement accessible par le public.

Une zone de compostage en bas de la parcelle 0286 le long du mur ou dans un autre endroit est aménagée.

**-L'entretien régulier de l'aire de jeu et de ses abords nécessitent 3 heures d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est le tracteur tondeuse et une débroussailleuse.**

### **La grande zone enherbée au-delà de l'aire de jeu (parcelle 0286) :**

Cette vaste zone est laissée enherbée pour fournir de la pâture aux moutons.

Compte-tenu du positionnement stratégique de cette parcelle (proche de la mairie, de l'école...), **il serait envisageable de la dédier à différents aménagements durables visant à valoriser la biodiversité et l'éducation à l'environnement.**

Il est important de garder de l'emprise foncière disponible pour les futurs travaux de « la traverse du bourg » où des zones tampon, qui recueillent les eaux de ruissellement de la voirie devront être créées. Des décisions devront alors être prises sur cette zone.

### **Les espaces verts devant l'école (parcelle 0093) :**

En 2021, une réalisation de zone en enherbement naturel a été réalisée avec succès. En 2022 et 2023 l'équipe a tondu/débroussaillé cette zone toutes les deux semaines de mi-mars à début juillet, avec des adaptations selon la saison et la dynamique de pousse de la végétation.

Des massifs de petits fruitiers ont été réalisés et sont entretenus. Un paillage est à mettre en œuvre avec deux entretiens par an.

Deux arbres ont été plantés, un Magnolia et un

**-L'entretien régulier des espaces verts devant l'école nécessite 4 heures d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est le tracteur tondeuse, une tondeuse auto-tractée et une débroussailleuse.**

L'idée de laisser la végétation sauvage devant l'école est pertinente pour la biodiversité et il faut construire un projet pérenne. Il faut le revoir afin de le rendre plus compatible avec les acteurs du lieu (parents d'enfants...), notamment en mettant en place une gestion différenciée (plates-bandes avec jachère fleurie, gîte à insecte, zones tondues près des cheminements...) et en communiquant sur cette gestion par la pose d'un panneau explicatif. La fausse idée que les serpents sont dangereux pourrait par exemple être abordée pour faire évoluer les mentalités.



La mise en œuvre d'une gestion différenciée de la zone située devant l'école est envisageable et favorable à la biodiversité. Elle devra tenir compte de l'exigence des utilisateurs qui souhaitent que la zone ne devienne pas trop « sauvage ». Un bon compromis entre zones entretenues et zones de jachères fleuries, associé à une communication adaptée devraient permettre d'obtenir l'adhésion de la population.

**Le stade scolaire (parcelle 0101) :**

Cette zone est utilisée pour les activités sportives et les temps de récréation en période de températures élevées.

-L'entretien régulier du stade scolaire nécessite **3 heures** d'intervention pour **un** agent à chaque passage. **Le matériel utilisé est le tracteur tondeuse et une débroussailleuse.**

**Le chemin enherbé derrière la médiathèque (parcelle 0328) :**

Cette zone est habituellement tondue tous les 15 jours de mars à fin octobre.

-L'entretien régulier nécessite **1 heure** d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est le tracteur tondeuse et une débroussailleuse.

**L'ancien stade (parcelle 0234) :**

Cette parcelle est utilisée par le pâturage pendant la période hivernale. Un abri a été construit par l'équipe des services techniques.

Pendant la période estivale, des manifestations ont lieu sur cette place.

L'entretien est le broyage en fonction des manifestations.

- L'entretien nécessite **quatre heures** d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est le gros tracteur avec broyeur.

**La parcelle 0357 :**

Cette zone enherbée est broyée trois fois par an.

- L'entretien nécessite environ **quatre heures** d'intervention pour un agent à chaque passage. Le matériel utilisé est le gros tracteur avec broyeur et une débroussailleuse.

### **Les trottoirs du centre bourg :**

Les trottoirs du bourg de la commune sont globalement assez dégradés. Leur rénovation est prévue en 2025-2026 dans le cadre du projet majeur de « traverse de bourg ».

Dans l'état actuel, les pousses et repousses d'herbes sont nombreuses. La gestion des trottoirs demande donc une forte mobilisation des agents techniques.

- **Le débroussaillage des trottoirs et le nettoyage des caniveaux nécessitent 40 heures d'intervention pour un agent pour le bourg. L'intervention a lieu toutes les trois semaines de mars à novembre et selon les besoins.**

- **Le nettoyage des trottoirs et caniveaux nécessitent entre 1 et 3 jours de travail pour un agent pour les écarts (hors bourg).**

### **Les massifs fleuris et les petites zones enherbées :**

Le bourg de Cercoux présente six massifs fleuris. Quatre d'entre eux sont situés rue Charles Henri Bertet. Les deux plus importants délimitent l'entrée de la salle des fêtes. Les deux autres, plus petits, sont situés en amont et en aval de celle-ci (du même côté de la route). Le cinquième massif est positionné à côté de la mairie et le sixième fait l'angle de la rue de la boye en direction de la mairie.

Un paillage supplémentaire en chanvre et/ou plaques de pin pourrait permettre de limiter la repousse des plantes sauvages « indésirables » à ces endroits réservés à l'ornementation.

La gestion actuelle consiste en une taille annuelle au début de l'automne et un ramassage des feuilles (conseillé mais non systématique).

- **La gestion de ces six massifs demande la mobilisation d'un agent pendant environ 35 heures, 2 fois par an.**
- **L'arrosage de ces massifs est réalisé par les agents en période de chaleur, 2 fois par semaine. Des récupérateurs d'eau et une pompe ont été offerts par l'association Jardins d'Amateurs.**

### **Le lavoir (parcelle 0035) :**

La gestion du lavoir consiste à tondre/débroussailler les abords accessibles et la partie enherbée intérieure. Elle a lieu environ deux fois par an et est intégrée dans l'entretien des trottoirs.

Un nettoyage superficiel des espèces végétales invasives est à organiser une fois par an. (temps estimé : une journée pour un agent).

**-La gestion mobilise un agent pendant environ ¼ d'heure avec une débroussailleuse.**

### **Les accotements des voies communales :**

Le broyage des accotements des voies communales (banquettes) est réalisé deux fois par an.

Une fois par an, la commune finance le passage d'un engin qui assure le broyage des talus le long des voies communales.

**-La gestion mobilise deux agents pendant environ trois semaines (pour chaque passage). Le matériel utilisé est le gros tracteur, la banquetteuse et une débroussailleuse (tour des panneaux...).**

### **La réfection des voies communales :**

-L'entretien des voies communales (réparation des nids de poule...) est assuré grâce à de l'enrobé à froid par les agents.

En 2024, un nouvel engin va réaliser du PATA (point à temps automatique) une fois par an (prestation assurée par le SICN). Deux voire trois secteurs vont être définis. Chaque année, le PATA interviendra sur un secteur. Des travaux préalables seront réalisés par l'équipe des services techniques.

La commune possède plus de 60 km de voies communales. La carte les inventoriant est disponible à la mairie (version papier ou version numérique).

### **L'entretien des chemins ruraux :**

Les chemins ruraux s'étendent sur environ 70 km. Leur entretien consiste à déposer du calcaire ou des tuiles cassées aux endroits détériorés, à élaguer et à broyer.

Une carte inventoriant les chemins ruraux est disponible à la mairie (version papier ou version numérique).

- **La gestion des chemins ruraux mobilise trois agents pendant environ 5 semaines pour l'élagage, 4 semaines pour le broyage. Le matériel utilisé est le gros tracteur, la benne et le chargeur.**
- **L'entretien de l'état du revêtement est assuré en fonction des besoins (tuiles cassées ou calcaire).**

### **L'entretien des abords de l'étang de Levraut :**

Les services techniques de la commune interviennent trois fois par an pour entretenir les abords de l'étang de Levraut. Le premier passage a lieu en avril. Il consiste à broyer la végétation des berges de l'étang sur environ quatre mètres de largeur. La zone humide présente au niveau de la queue de l'étang n'est pas fauchée en avril. Le deuxième passage a lieu en novembre. L'ensemble du périmètre de l'étang est broyé, zone humide comprise, sur une largeur de quatre mètres. Les abords de la halte équestre sont également nettoyés si besoins lors de ces deux interventions.

Ce lieu est un espace naturel sensible (ENS) dans le cadre de la politique départementale des espaces à préserver. Des actions et aménagements en faveur de la biodiversité sont à créer.

La halte équestre est entretenue en partenariat avec la communauté des communes de Haute-Saintonge.

- **La gestion de l'étang de Levraut mobilise deux agents pendant environ quatre heures (pour chaque passage). Le matériel utilisé est le microtracteur, le petit broyeur et une débroussailleuse. L'intervention de novembre mobilise davantage les agents qui doivent couper la végétation de la zone humide.**

# COMMUNIQUER AUPRÈS DES HABITANTS

Comme nous l'avons déjà évoqué, la mise en place d'une gestion différenciée n'est pas toujours bien perçue par la population. Il est donc important de bien communiquer pour sensibiliser et faire ainsi évoluer les mentalités. Le choix de panneaux informatifs placés sur les zones enherbées est souvent judicieux. D'autres supports (lettre d'info de la commune, dépliants envoyés aux habitants...) peuvent être complémentaires afin de mieux faire accepter la mise en place d'une gestion différenciée.

## CONSEILS DE GESTION POUR LA BIODIVERSITÉ

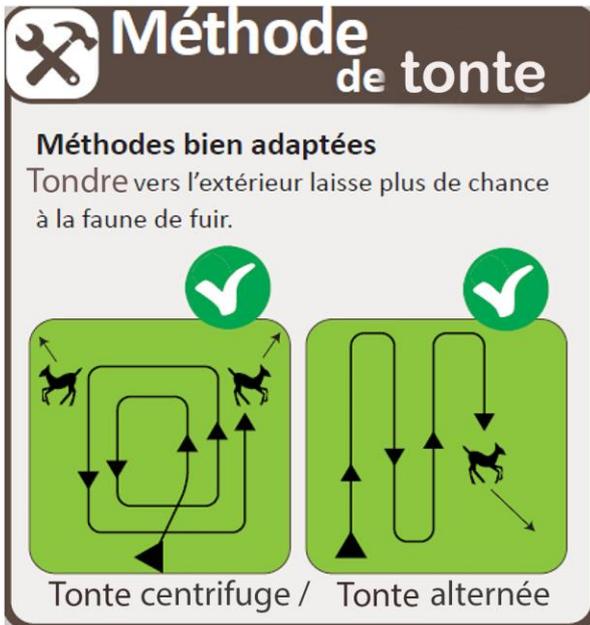
### ⇒ Types de tonte recommandés :

La tonte centrifuge, commençant du centre et se terminant à la périphérie, est recommandée dans la mesure du possible sur l'ensemble des zones enherbées.

Elle permet de repousser la faune vers l'extérieur au fur et à mesure de la tonte, limitant ainsi les risques de mortalités des insectes et des micro mammifères.

La tonte alternée consistant à partir d'un côté de la zone enherbée puis à faire des allés et retours dans la même direction (par exemple de gauche à droite) permet également de préserver la faune sauvage. Elle a l'avantage d'être plus facile à mettre en œuvre, notamment dans les parties étroites comme les chemins. (Voir schéma Ci-dessous).

La vitesse des tondeuses et autres engins autoportés doit être limitée afin de laisser le temps à la faune sauvage de se déplacer.



⇒ Hauteur de la tonte :

la tonte devrait être assez haute, soit environ 7 cm afin de préserver la faune du sol et les rosettes foliaires des végétaux.

## LA GESTION DES ESPACES VERTS

⇒ Une gestion à faire évoluer pour favoriser davantage la biodiversité locale ?

Les espaces verts de la commune sont actuellement entretenus régulièrement par la tonte ou le pâturage.

⇒ **Une valorisation paysagère pour favoriser la biodiversité locale ?**

Certains espaces verts de la commune pourraient être valorisés par la création de jachères fleuries (avec des espèces autochtones) ou la plantation de haies champêtres/fruitières ou d'arbres fruitiers. D'autres types de valorisation favorables à la biodiversité peuvent également être envisager (création de mares, de zones refuges naturelles...).



⇒ **En plus ...**

Les agents peuvent être très mobilisés en cas d'événements météorologiques violents pour nettoyer des voies.

Les éléments donnés sont variables en fonction de la météo.

La nouvelle réglementation concernant les biodéchets (interdiction de les jeter avec les ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024) va engendrer de nouveaux usages. Une zone de compostage partagée est en cours de réflexion.

# Tableau récapitulatif des actions de gestion

Tableau récapitulatif des actions de gestion annuelles													
zone	Gestion/matériel	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Abords des cimetières parcelles 0186/0187	1 : Fauche (tracteur + broyeur), 1 agent, 2 h 2 : Tonte (tracteur tondeuse) de la périphérie de la parcelle + autour des arbres 3 : présence des moutons 5 à 10 jours de mi-mai à fin juin, déplacement de l'abri		Fauche										
Murs des cimetières	1 : enlèvement du Lierre 2 : broyage (tracteur + broyeur) le long des murs extérieurs si besoin, 2 passages/an. 1 agent, 2 h par passage												
Les deux cimetières parcelles 0187/0295	1 : tonte des allées (tracteur tondeuse et tondeuses) du nouveau cimetière 2 : débroussaillage de l'ancien cimetière 2 à 3 jours, 2 à 3 agents pour les deux cimetières												
Zone routes de Simoneau/Clérac (parcelle 0293)	1 : broyage (tracteur + broyeur) tous les 15 jours de mi-mars à juin puis tous les mois de juillet à novembre. 1 agent, 2 h												
Stade (parcelle 0255)	Tonte par semaine de mars à novembre (tracteur tondeuse) puis 1 tonte toutes les deux semaines. 4 h de tonte, 1 agent et 1 journée de débroussaillage, 1 agent.												
Abords du stade (parcelle 0255)	Tonte/débroussaillage de l'extérieur du stade toutes les deux semaines de mars à novembre. 1 agent, 8 h, tracteur tondeuse et 1 débroussailluse												
Le terrain CCASS (parcelle 0360)	Broyage (tracteur + broyeur) tous les mois de mi-mars à juin puis tous les deux mois de juillet à novembre. 1 agent, 2 h.												
Parking foire au plantes (parcelles 0260, 0236, 0237)	Aménagement à définir par les élus. 1 tonte en mars (foire aux plantes), 1 tonte en août (festival 666), 1 agent, le tracteur + broyeur, 1 débroussailluse, 2 h. pâturage en juillet.												
Le parking du cimetière. (parcelle 0330)	Déserbage et débroussaillage de mi-mars à novembre. 1 agent, 2 h.												
Zone enherbée derrière la supérette (parcelle 0065)	Débroussaillage 4 fois par an. 1 agent, 4 h.												
Abords de la salle des fêtes (parcelle 0065)	Tonte (tracteur tondeuse) tous les 15 jours de fin février à novembre (variable) et si besoin (manifestation). 1 agent, 3 h												
Espaces verts de l'église et de la crèche (parcelles 0045, 0046, 0364)	Tonte et/ou débroussaillage une fois par semaine de fin février à début novembre. 1 agent, 2 h, tondeuse auto-tractée et débroussailluse.												

zone	Gestion/matériel	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Aire de jeu et ses abords (parcelle 0286)	Tonte/débroussaillage toutes les deux semaines de début mars à début novembre (exportation de la biomasse vers la zone de compostage). 1 agent, 2 h, 1 tondeuse auto-tractée et 1 débroussailleuse.												
Grande zone enherbée en dessous de l'aire de jeu (parcelle 0286)	Zone laissée pour le pâturage des moutons. Prévoir d'installer la clôture et l'abri de mi-mai à mi-juin.												
Les espaces verts devant l'école (parcelle 0093)	Tonte et débroussaillage toutes les deux semaines de mi-mars à début juillet, puis même gestion de septembre à début novembre. 1 agent, 4h, 1 tracteur tondeuse, une tondeuse, 1 débroussailleuse.												
Le stade scolaire (parcelle 0101)	Tonte et débroussaillage tous les 10 jours de début mars à début novembre (sauf juillet et août), 1 agent, 2 h, 1 tracteur tondeuse et 1 débroussailleuse. Pâturage en juillet à valider, aucune gestion en août.												
Chemin enherbé derrière la médiathèque (parcelle 0328)	Tonte/débroussaillage toutes les deux semaines de début mars à début novembre. 1 agent, 2 h, 1 tondeuse auto-tractée et 1 débroussailleuse.												
Le pré des Anglais (parcelle 0316)	Pâturage de mi-octobre à mi-mai en alternance avec l'ancien stade												
Ancien stade (parcelle 0234)	Pâturage de mi-octobre à mi-mai en alternance avec le pré des Anglais												
Parcelle 0357	Broyage 2 fois par an. Tracteur/broyeur, un débroussailleuse, 1 agent, 4 h.												
Entretien des trottoirs	Débroussaillage toutes les trois semaines de mars à novembre et selon besoins. 2 débroussailleuses, 2 agents, 4 h par passage.												
Les massifs fleuris	Taille/ramassage des feuilles/apport de paillage. 1 fois par an en automne. 1 taille-haie, 1 agent, 12 h.												
Le lavoir et ses abords	Débroussaillage 2 fois par an minimum en même temps que les trottoir												
Les accotements des routes communales	2 agents pendant environ 3 semaines. 1 gros tracteur, 1 banquetteuse, 1 débroussailleuse.												
La refection des routes communales	3 agents pendant environ 2 semaines réparties sur l'année selon les besoins.												
L'entretien des chemins communaux	2 agents pendant environ 3 semaines. 1 gros tracteur, 1 benne, 1 chargeur.												
L'entretien des abords de l'étang de Levraut	2 agents, 4 h. 1 microtracteur, 1 broyeur, 1 débroussailleuse.												

Code couleur

1 passage par mois
2 passages par mois ou tous les 15 jours
1 passage par semaine
1 passage tous les deux mois
Absence de gestion
Pâturage
1 passage toutes les 3 semaines
Mobilisation des agents pendant 3 semaines
2 semaines d'intervention réparties sur l'année

Document réalisé par :  
Benoît PERRET  
L'Écho de la Nature  
06 51 61 90 54  
[Benoitperretcontact@gmail.com](mailto:Benoitperretcontact@gmail.com)  
[www.benoit-perret.com](http://www.benoit-perret.com)



**Benoit PERRET, entreprise L'Écho de la Nature**

7 impasse du Moulin du Bout, 17270 Le Fouilloux - 06.51.61.90.54

N°SIRET : 793206970000014 - TVA Non applicable. Article 293 B du CGI

✿ L'Écho de la Nature ✿